

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 janvier 2022

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINO**

N° 13

**Convention Quimper Bretagne Occidentale / ACTIFE Quimper Cornouaille (Action
Territoriale pour l'Insertion, la Formation et l'Emploi)**

Depuis la création de l'association en 2011, l'agglomération et ACTIFE entretiennent un partenariat étroit afin notamment de permettre l'insertion dans l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des demandeurs d'emplois de longue durée. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le renouvellement de la convention qui formalise ce partenariat pour une durée d'un an afin de tenir compte de l'évolution du marché de l'emploi sur le bassin de QBO et d'autoriser, dans l'attente du vote du budget 2022, une avance sur la subvention 2022.

L'association ACTIFE (Action territoriale pour l'insertion, la formation et l'emploi) Quimper Cornouaille a été créée le 1^{er} janvier 2011, prenant ainsi la suite des missions confiées auparavant au Plan Local pour l'Insertion et de l'Emploi (PLIE) de Quimper Communauté, en l'élargissant à la Cornouaille.

ACTIFE propose un parcours complet d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) jusqu'à l'emploi durable autour de plusieurs missions :

- mission d'accompagnement et de gestion des parcours ;
- mission d'intermédiation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises ;
- mission des mises en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

ACTIFE s'adresse aux bénéficiaires du RSA ou d'une allocation chômage :

- de + de 26 ans ;

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 04/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/02/2022
(accusé de réception du 03/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

- inscrits à Pôle emploi dans les 12 derniers mois ;
- avec une formation de niveau 5 ou infra. Pour un niveau supérieur, les demandes sont étudiées au cas par cas.

ACTIFE compte une vingtaine de collaborateurs et pour mettre en œuvre ses missions s'appuie sur un budget de plus de 1 million d'euros financé par les communautés de communes et d'agglomération, Quimper Bretagne Occidentale, le Conseil départemental du Finistère, l'État et le Fonds Social Européen (FSE).

Pour rappel, dans le cadre de cette convention, l'association s'engage à :

- mettre en place un parcours complet d'accompagnement des personnes exclues du marché du travail prioritairement les personnes allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active) et des demandeurs d'emploi de longue durée (inscription de plus de douze mois) vers et dans l'emploi durable (CDI et CDD de plus de six mois) ;
- accueillir, orienter et accompagner les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi de longue durée afin de les insérer durablement dans l'emploi ;
- veiller notamment à assurer l'accompagnement des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, ainsi que les demandeurs d'emploi issus du quartier prioritaire de Kermoisan ;
- dans le cadre de l'égalité entre les hommes et les femmes, veiller à favoriser la mixité du public accueilli ;
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'accompagner chaque année 400 personnes résidant sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, avec un objectif de sorties dynamiques fixé à 50 %. Quimper Bretagne Occidentale s'engage, pour sa part, à soutenir la mise en œuvre de ces objectifs à travers le versement d'une subvention annuelle à l'association ACTIFE Quimper Cornouaille.

Au troisième trimestre 2021 sur le bassin de Quimper le taux de chômage est de 6,8 %. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits (catégories ABC) est de 10 163 personnes, parmi lesquels 28 % sont des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) et 27 % allocataires du RSA. Les profils des catégories ABC en recherche d'emploi sur ce bassin représentent 51 % de femmes et 28 % sont des personnes de plus de 50 ans ou seniors.

Ces taux sont en nette amélioration par rapport à 2017, avec un bassin Quimpérois qui tend vers le plein emploi.

Compte tenu de cette situation, il est proposé de renouveler pour un an la convention avec ACTIFE, afin de pouvoir sur 2022 confirmer la solidité de cette reprise économique, et le cas échéant faire évoluer les objectifs attendus de l'association et le montant de la subvention accordée.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

1 - à signer la convention d'une durée d'un an avec l'association ACTIFE Quimper Cornouaille ;

2 - à verser une avance sur la subvention 2022 d'un montant de 50 933 €, représentant un tiers de la subvention allouée à l'association en 2021 (imputation budgétaire : 523 6574 900).